

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2011

L'an deux mille onze le 1^{er} juin, le Conseil municipal de la Commune de RIVEDOUX-PLAGE, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN.

Présents : MM ; Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Fredy MELLE, Mmes Marie-Noëlle BINET, Simone « Julie » FOULQUIER, MM. Marc CHAIGNE, Damien BLANC, Alain LACHAUMETTE, Jean-Pierre OLLIVIER, Jacques COUHE, Gilbert CADUC, Mme Colette PIVETEAU, MM. Pierre NIVOIS, Bruno-José GIOVANNINI

Absents : M. Didier BOUYER qui a donné pouvoir à M. Gilbert CADUC,
Mme Liliane PIGNOL pouvoir à Mme Marie-Noëlle BINET,
M. Nicolas PIGNOL pouvoir à M. Serge KINDEL
Mlle Monique ROYER pouvoir à Mme Simone « Julie » FOULQUIER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre OLLIVIER a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Budget primitif 2011 – Zone artisanale
- 2- Marché restauration scolaire 2011-2012
- 3- Accueil de loisirs sans hébergement en « Ré Mineur » : Tarifs stages été 2011
- 4- Tarifs droits de place Marché des Art's
- 5- Cession gratuite de terrain à la Commune
- 6- Création d'un emploi de contractuel pour les archives communales
- 7- D.I.A. en D.P.U
- 8- Questions diverses

1 – BUDGET PRIMITIF 2011 – ZONE ARTISANALE

M. le Maire rappelle au conseil que ce budget annexe a été créé l'année dernière. Après la présentation du projet de Budget primitif 2011, M. le Maire revient sur les travaux et insiste sur la qualité de cette extension de la zone artisanale qui va profiter à l'économie de l'île de Ré. Du fait du passage à la Taxe Professionnelle Unique (TPU), la taxe perçue va en effet servir à la Communauté de communes dans l'intérêt de tout le territoire rétais.

COMMUNE DE : RIVEDOUX-PLAGE -				BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "ZONE ARTISANALE"					
					BUDGET 2011		(montant H.T.)		
				FONCTIONNEMENT					
Dépenses				Recettes					
article	contrôle	intitulé	observations	montant	article	intitulé	observations	montant	
605	O11	Travaux	voirie, VRD, ...	367 700,00 €	70151	Vente terrains aménag. aux artisans	vente parcelles (opér. Réelle)	617 765,50 €	
608		Frais accessoires	commission sur emprunts, tranfert	10 387,63 €	70152	Vente terrains budget principal	vente parcelles	136 669,50 €	
op. ord	O43		intérêts emprunt impôts fonciers...		7133	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap.60	- €	
6015	O11	Terrains à aménager	terrains acquis plus frais	- €	71355	variation terrains aménagés	constatation des lots achevés	- €	
6045	O11	Etudes, prestations de service	géomètre, essai de sols, fouilles	43 402,37 €	O42				
		s/total coût de production		421 490,00 €	774	subvention exceptionnelle	FDAIDE	73 817,37 €	
6522	65	Excédent à reverser	reversement exc. au budget pal		796	transfert de charges	transfert intérêts d'emprunts	10 387,63 €	
66111	66	intérêts d'emprunt		10 256,13 €	O43				
6711	67	Intérêts moratoires		131,50 €	OO2	Résultat Fonctionn. reporté	Excédent	- €	
7133	O11	variation en cours de production	anulation stock initial de travaux	364 575,12 €	758	Prod.divers gestion		- €	
71355	O11	variation terrains aménagés	constatation ventes de lots		7752	déficit à faire supporter	prise en charge de déficit par budget pal	- €	
OO2	OO2	Résultat Fonctionn. reporté	Déficit	492,32 €					
O22	O22	Dépenses imprévues		41 694,93 €					
		TOTAL		838 640,00 €		TOTAL		838 640,00 €	

COMMUNE DE : RIVEDOUX-PLAGE

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "ZONE ARTISANALE"
BUDGET 2011

INVESTISSEMENT

Dépenses					Recettes				
article	contrôle	intitulé	observations	montant	article	intitulé	Total	Propos. 2011	Report
1641	16	emprunt	<i>rembt capital</i>	720 000,00 €	1641	Emprunt	170 000,00 €	- €	170 000,00 €
1687	16	avance	<i>rbst av remboursable du budget pal</i>		1687	avance	- €	- €	
3351	O10	Trx en cours	<i>terrains</i>		20413	subvention Départ.	- €	- €	
3354	O10	Trx en cours	<i>études, prest. Service</i>						
3355	O10	Trx en cours	<i>travaux</i>		OO1	Résultat d'Investiss. Reporté	185 424,88 €	185 424,88 €	
33586	O10	Trx en cours	<i>frais financiers</i>		O40	Annulation du stock initial de travaux (par D.7133)	364 575,12 €	364 575,12 €	- €
3555	O40	Terrains aménagés	<i>Constatation lots achevés (par R.71355)</i>	- €	3555	terrains aménagés	- €		
OO1	OO1	Résultat Invest. reporté	<i>Déficit</i>	- €					
			TOTAL	720 000,00 €		TOTAL	720 000,00 €	550 000,00 €	170 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve à l'unanimité** le Budget Primitif 2011 du Budget annexe « Zone Artisanale » de Rivedoux-Plage.

2- MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE 2011-2012

Serge KINDEL, adjoint en charge du service de restauration scolaire, expose au Conseil les points les plus importants du marché. Le cahier des charges sera sensiblement identique à celui de l'année dernière : repas à servir en liaison chaude, privilégier les légumes de saison, intégrer des repas bio dans les menus ainsi que des repas à caractère festif. Julie FOULQUIER et Serge KINDEL ont rencontré le responsable départemental de Sodexo pour un premier bilan de fin d'année scolaire 2010 / 2011.

Par délibération en date du 16 juin 2010 le Conseil Municipal avait décidé de procéder à la consultation des entreprises susceptibles d'exécuter le marché de fourniture de repas aux enfants des écoles maternelle et primaire de la Commune pour l'année scolaire 2010-2011.

Le marché a été attribué à la **Société SODEXO Education** – Direction Régionale Centre Sud-Ouest – 37230 FONDETTES, le 30 août 2010. Il convient aujourd'hui, au terme de ce contrat, de lancer une nouvelle consultation.

Depuis plusieurs années maintenant le marché de restauration scolaire est passé annuellement. Cette décision, dans le choix de la procédure, a pour avantage de ne pas engager la Collectivité avec un fournisseur qui n'aurait pas suffisamment démontré son sérieux ni la qualité de sa prestation.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaiterait, tout en insistant sur le fait que cette décision ne devrait être interprétée ni comme une sanction, ni comme un avertissement pour le prestataire de services, que le présent marché ne soit passé que pour l'année scolaire à venir, comme ce fut le cas pour l'année 2010/2011.

Cette périodicité annuelle, certes contraignante du point de vue administratif, semble être en effet la procédure la plus prudente à suivre en matière de restauration collective.

- Considérant qu'en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, les marchés de fournitures, de services ou de travaux, dont la valeur estimée est inférieure aux seuils mentionnés au II de l'article 26, peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat ;

- Considérant que le choix de la procédure applicable est déterminé dans les conditions prévues aux articles 28 et 27 – II – 2° en ce qui concerne les marchés de fournitures et de services ;

Le Maire propose au Conseil :

- de passer le marché selon la procédure adaptée, conformément aux articles 28, 30 et 40 - II du Code des Marchés Publics, considérant que le montant du marché se situe en deçà du seuil de 90.000 euros HT. ;

- de consulter plusieurs sociétés de restauration pour la fourniture et la livraison des repas pour **l'année scolaire 2011/2012** sur la base du nombre de repas servis au cours de l'année scolaire 2010/2011 mais en tenant compte d'une augmentation d'environ 3 % des effectifs et de la hausse des prix des denrées alimentaires. Le montant du marché pourrait en conséquence être estimé à **53 301,00 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité**

- * de passer le marché selon la procédure adaptée,
- * de procéder à la consultation des entreprises susceptibles d'exécuter le marché,
- * de lancer la publication d'un avis d'appel public à la concurrence.

- **Autorise** le Maire, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation.

3- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EN « RE MINEUR » : TARIFS STAGES ETE 2011

Comme tous les ans, l'Accueil de loisirs sera ouvert pendant cinq semaines cet été. Les tarifs seront établis, pour la première fois cette année en fonction du quotient familial. Ce nouveau mode de calcul entraîne une légère baisse des tarifs par rapport à l'année dernière. La prestation de la Caisse d'Allocations Familiales devrait néanmoins être sensiblement équivalente. Les familles, quant à elles, vont bénéficier de cette nouvelle réglementation. Seule augmentation : celle concernant le prix du repas qui passe de 3 à 4 euros. Les tarifs ont été calculés à la journée, à la demi-journée et à la semaine. Les parents sont particulièrement satisfaits de cette souplesse dans les choix qui leur sont proposés.

M. le Maire ne trouve pas que la C.A.F ait mis en place une politique saine de l'enfance. Julie FOULQUIER complète en précisant que l'on constate un désengagement manifeste de la C.A.F même si cette année cela n'est pas flagrant. Ce ne sera certainement pas le cas l'année prochaine.

Organisation des mini-camps : L'année dernière l'Accueil de loisirs avait organisé un séjour en roulotte. Cette année deux mini-camps sont prévus : un de trois jours pour les plus petits et un de cinq jours pour les grands. La directrice de l'ALSH étudie actuellement un projet dans lequel seraient associées les deux structures d'accueil de loisirs des communes de Sainte-Marie et de Rivedoux-Plage pour les enfants de CM2.

<u>Tarifs</u>	<u>Journée</u>	<u>Demi-journée</u>	<u>Forfait semaine</u>	<u>Repas</u>	<u>Péricentre</u>
Quotient familial De 0 à 760	12.00 €	7.00 €	55.00 €	4.00 €	0.50 € par ½ heure commencée.
QF de 761 à 1500	13.00 €	7.50 €	60.00 €	4.00 €	« «
QF de 1501 à +	14.00 €	8.00 €	65.00 €	4.00 €	« «

<u>Mini-camp</u>	<u>Forfait semaine</u>
QF de 0 à 760	95.00 €
QF de 761 à 1500	105.00 €
QF de 1501 à +	115.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs de l'Accueil de Loisirs.

Julie FOULQUIER, tient avant de conclure, à remercier toute l'équipe de l'ALSH et à féliciter sa directrice qui fait un travail remarquable.

4- TARIFS DROITS DE PLACE MARCHÉ DES ART'S

Marie-Noëlle BINET expose au conseil les nouveautés du Marché des Art's. Un nouveau site, le port de Rivedoux et un nouveau fonctionnement donc de nouveaux tarifs. Le Marché se situera cette année (et peut-être plus...) sur le port entre La Chaloupe et la cale ostréicole, tous les dimanches du 3 juillet au 28 août de 10 h à 19 h. C'était une demande de la part des exposants. La commission a donc décidé de tenter l'expérience. Aucun matériel ne sera fourni aux exposants. Ils devront se munir du nécessaire. L'installation sur le site se fera le matin en présence de la Police municipale pour des raisons de sécurité (piste cyclable, circulation et stationnement des véhicules, ...). La circulation des cycles sera règlementée.

Les tarifs - forfait pour trois mètres linéaires :

12.00 € la journée 40.00 € pour 4 dimanches 75.00 € pour les deux mois de juillet et août 2011.

Le Marché des Art's sur le port, c'est un coup d'essai. Certains habitués ne viendront peut-être pas car ils étaient très attachés au marché couvert et aimaient cette convivialité. Sur le port ce sera autre chose, quelque chose de différent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les montants du droit de place applicables sur le port du 3 juillet au 28 août 2011.

5- CESSION GRATUITE DE TERRAIN A LA COMMUNE

Madame Annette KELLER, propriétaire de la parcelle cadastrée section AA n° 420 d'une superficie de 12 m², inscrite dans l'emplacement réservé ERV 4 sise rue du Petit Breuil, atteste par courrier en date du 11 mai 2011, vouloir céder gratuitement à la Commune de Rivedoux-Plage ladite parcelle en vue de l'élargissement de la voie suscitée, tout en conservant un COS calculé sur la totalité de la surface des parcelles 420 et 583. En effet, cette parcelle figurant au PLU en emplacement réservé de voirie, la cession gratuite à la Commune permet au propriétaire de conserver l'intégralité de ses droits à construire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

. Vu la décision formulée par Madame Annette KELLER, propriétaire de la parcelle AA n° 420, par courrier en date du 11 mai 2011,
Considérant que la cession de la parcelle AA 420 est nécessaire à l'élargissement de la rue du Petit Breuil,

- Accepte à l'unanimité la cession gratuite à la Commune de la parcelle sise rue du Petit Breuil, propriété de Mme Annette KELLER, cadastrée section AA n° 420 pour une superficie de 12 m² destinée à être incorporée au domaine public communal ;
- autorise M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette cession ;
- dit que les frais en résultant seront à la charge de la Commune ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal compte n° 2112 - opération n° 132.

6- CREATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL POUR LES ARCHIVES COMMUNALES

En introduction, M. le Maire précise l'importance des archives pour une collectivité. Elles sont la mémoire de la commune.

La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche.

La loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, reprise dans le code du patrimoine, régit le domaine des archives. Le code général des collectivités territoriales contient quant à lui, dans sa partie réglementaire, un certain nombre d'articles relatifs aux archives.

Les archives communales sont des documents publics, imprescriptibles et inaliénables : elles font partie du domaine public de la commune. Elles ne peuvent, en aucun cas, être aliénées ni détruites sans autorisation de l'Etat. Elles sont obligatoirement conservées dans un bâtiment public.

Enfin, il convient de souligner que le Maire est civilement et pénalement responsable de la bonne conservation des archives communales et que les frais relatifs à leur conservation figurent parmi les dépenses obligatoires des communes.

Le poste, créé pour une durée de quatre mois à compter du 10 janvier 2011, n'ayant pu être pourvu, M. le Maire propose, à nouveau, la création d'un emploi de contractuel pour une durée de quatre mois afin de procéder au classement, au tri et au conditionnement des archives communales. Le deuxième volet de cette mission sera consacré à l'élaboration et la mise en place d'une politique d'archivage au sein de la Mairie.

Le Maire,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 3 alinéa 2,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,
- Considérant qu'il est possible pour la Collectivité de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un « besoin occasionnel » ;
- Considérant que le classement, le tri et le conditionnement des archives communales impliquent le recrutement d'un agent pour une durée de quatre mois ;

Demande au Conseil l'autorisation de recruter un agent contractuel à temps complet pour une durée **de quatre mois à compter du 15 juin 2011**. Cet agent sera rémunéré sur la base du traitement mensuel d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ère} classe au 2^{ème} échelon de son grade, Indice Brut **416** Indice Majoré 370 à raison de 35/35^{ème}.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité les propositions qu'il contient ;

- Autorise, pour une durée de quatre mois à compter du 15 juin 2011, le recrutement temporaire d'un agent contractuel à temps complet (soit 35/35^{ème}) rémunéré sur la base de l'Indice Brut 416, pour le classement, le tri et le conditionnement des archives communales ainsi que pour l'élaboration et la mise en place d'une politique d'archivage au sein de la Mairie ;
- Dit que les crédits nécessaires à sa rémunération seront prélevés au chapitre du Budget communal 2011 –article 6413-

7- D.I.A. EN D.P.U

Monsieur le Maire, présente au Conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Section ZC 200 sis à RIVEDOUX-PLAGE 145, rue Théodore Phélipot pour une superficie de 485 m² appartenant à Monsieur Michel GUILLON et Madame Elisabeth BOIREAU
- Section AI 7 sis à RIVEDOUX-PLAGE 65, rue de la Garenne pour une superficie totale de 962 m² appartenant à Monsieur Jacques THERAUD et Madame Martine RENARD
- Section AH 594-596 sis à RIVEDOUX-PLAGE 258, rue de la Grand'Vallée pour une superficie totale de : AH 594 1023 m²
AH 596 49m² (1/2 indivis)
appartenant à Monsieur Francis BEN TOLILA et Madame Evelyne NARDONE
- Section AC 136 sis à RIVEDOUX-PLAGE rue Pasteur pour une superficie totale de 65 m² appartenant aux Consorts JOUBERT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces propriétés.

8- QUESTIONS DIVERSES

- a) P.G.D. : M. le Maire indique aux élus que l'étude sur le Plan global de déplacement vient d'être engagée à la Communauté de communes de l'île de Ré. La réunion du Comité technique s'est tenue ce jour. Un chiffre marquant : 16 000 véhicules / jour qui passent à Rivedoux-Plage et non « qui passent sur le pont », élément statistique qui a été ainsi acté par les services de l'Etat lors de ce comité. Il était important de faire prendre en compte la situation particulière de la commune de Rivedoux-Plage dans le P.G.D.

Autre point, le Conseil Général préempte régulièrement des terrains en espaces naturels sensibles. M. le Maire précise qu'il est intervenu avec insistance auprès du Conseil Général afin qu'il procède à l'entretien de ses terrains. Ses interventions se sont révélées efficaces, car la Sté Palardy, chargée de ce nettoyage pour le compte du Département, va effectuer le débroussaillage d'une grande parcelle dans les bois. Un deuxième terrain, situé quant à lui en front de mer, a déjà totalement été nettoyé tout comme une troisième parcelle sise au lieu-dit « Les Naulettes ». C'est un bon début mais il faut que cette action se poursuive.

- b) Travaux de protection des dunes à Sablanceaux : M. le Maire porte à la connaissance du Conseil le contenu d'un courriel reçu ce 1^{er} juin des services du Conseil Général de la Charente-Maritime. Les travaux de protection des dunes de Sablanceaux devraient débiter dans les prochaines semaines (reprise des protections dunaires de la face Sud et nettoyage d'éléments anthropiques laissés par la tempête de février 2010). Pour information, l'implantation est programmée pour le 9 juin prochain.
- c) Deux prix du Téléthon des 3 et 4 décembre 2010 seront remis au Comité des Fêtes de Rivedoux-Plage et à la chorale Ré-Sonance.
- d) Centre bourg : M. le Maire souhaiterait qu'une réunion informelle soit organisée avec pour objet : le dossier FISAC. En effet diverses questions se posent encore pour boucler ce dossier de demande de subvention. Les réponses pourraient être débattues en réunion informelle.
- e) Schéma de Cohérence Territorial de l'Ile de Ré - Points à aborder dans le cadre de l'élaboration du SCOT :
 - . Zonage agricole : La commune de Rivedoux-Plage est concernée par l'intermédiaire des viticulteurs ;
 - . La zone UBo : les élus ont rencontré presque tous les ostréiculteurs de Rivedoux-Plage ;
 - . Usage du littoral : Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).

Consommation de l'espace

. Pour les zones UBo : résultat de la concertation – assouplissement du règlement de cette zone afin de pouvoir y développer diverses activités.

La commission « Activités primaires » s'est réunie en présence de l'ensemble des représentants des services de l'Etat. Des propos tenus par un membre du syndicat ostréicole se sont révélés tout à fait contraires à l'intérêt local. Propos contestés depuis par l'intéressé. Il demandait un durcissement du règlement et le passage de la zone UBo en zone N. Quant à la diversification des activités, M. Alain PORSAIN y a déjà beaucoup travaillé et tenait à présenter le résultat de ce travail. Ce qu'il a fait lors d'une entrevue en mairie.

f) Réunions

. Réunion informelle sur le SCOT

Le PADD sera remis aux élus ainsi que les comptes-rendus de réunion de commission avec les vigneron et les ostréiculteurs.

. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 22 ou le 23 juin 2011.

g) Ecotaxe

Un comptage des oiseaux a été effectué en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O) sur la demande de M. Léon GENDRE.
Coût de cette étude : 45 000 €.

h) Bureau de Poste de Rivedoux-Plage

Les horaires de la Poste changent à partir du 6 juin. Les bureaux ouvriront une demi-heure plus tôt : 14 h 30 au lieu de 15 h.

i) Riv'jazz

Julie FOULQUIER souhaiterait savoir où en est l'organisation de Riv'Jazz.

José GIOVANNINI signale qu'il a déjà reçu la confirmation de la venue de huit groupes. Il attend encore trois réponses.

Marie-Noëlle BINET insiste sur le fait qu'il va falloir penser sans tarder à la communication et faire en sorte d'être dans les délais, notamment pour les invitations.

j) Travaux à l'école

Julie FOULQUIER signale que Didier BOUYER a bien activé ce dossier. Les travaux pourront ainsi commencer dès la dernière semaine de juin. Nous sommes donc assurés que la cour de l'école sera terminée avant la rentrée.

k) Amicale Laïque

Gilbert CADUC demande l'autorisation, au nom de l'Amicale Laïque, d'effectuer une marche sur la plage avec des flambeaux le 24 juin prochain.

Pierre NIVOIS s'interroge sur des restrictions éventuelles en raison de la sécheresse.

M. le Maire précise que pour l'instant la réglementation applicable est du domaine informatif et non restrictif. Il n'y a aujourd'hui pas de contraintes spécifiques mais seulement quelques rappels et consignes.

l) Travaux de bâtiment

Colette PIVETEAU demande si l'on a pensé à la récupération de l'eau de pluie dans le cadre de la construction des différents bâtiments notamment la Maison des activités associatives.

M. le Maire précise qu'inévitablement une réflexion s'impose dans le cadre du développement durable.

m) Divers

. Jacques COUHÉ demande quelques informations sur le dossier Holcim. M. le Maire précise qu'il a été missionné par le Président de la Communauté de communes de l'Île de Ré pour mener le recours contre l'arrêté du Préfet. Il travaille régulièrement sur ce sujet avec l'avocate de la CDC et se déplacera à Paris le 30 juin prochain. Le recours contentieux sera déposé au plus tard en septembre ou octobre 2011.

. Jacques COUHÉ signale par ailleurs qu'un accident a failli avoir lieu à l'angle de la rue du Comte d'Hastrel et de la rue du Phare en raison de la présence de véhicules en stationnement qui gênent la visibilité à cet endroit. Il faudrait peut-être interdire le stationnement sur une distance de quelques mètres afin de dégager ce carrefour.

. Serge KINDEL informe les élus que le terrain de beach-volley est en cours de création avenue des Dunes. Une animation de plus sur la côte sud. Il est à souligner que Nicolas MARTINOD, adjoint d'animation à l'accueil de loisirs, a travaillé sur ce dossier et l'a mené jusqu'à son terme.

n) Fête de la Musique

Pique-nique sur le port et inauguration du parcours culturel avec Casimir FERRER. Rassemblement place de la République, cheminement de sculpture en sculpture jusqu'à 19 h et à partir de 19 h 30 apéritif sur le port. Prestation de la chorale Ré-Sonance et ouverture à 20 h des manifestations. Participation de trois commerces : La Chaloupe, la Case des Iles et le M. Le port sera fermé à la circulation automobile à partir de 19 h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 25.